

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION 3.10.

DÉVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT INTERNATIONAL POUR AIDER À  
L'ESTIMATION DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU

---

---

*Réaffirmant* que l'Accord considère « que les oiseaux d'eau migrateurs constituent une partie importante de la biodiversité mondiale et, conformément à l'esprit de la Convention sur la diversité biologique, 1992, et d'Action 21, devraient être préservés au bénéfice des générations présentes et futures » ;

*Conscients* du fait qu'une formulation adaptée de la politique de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dépend impérieusement des informations les plus récentes [ou mises à jour] sur l'état et les tendances de leurs populations ;

*Également conscients* du fait que les informations sur l'état et les tendances des populations d'oiseaux d'eau migrateurs constituent un cadre international essentiel pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Accord par les Parties contractantes ;

*Rappelant que* l'Accord requiert un examen de l'état et des tendances des oiseaux d'eau migrateurs, nécessaire à la mise en œuvre de son Plan d'action, et la mise à jour à intervalles réguliers, au moins tous les trois ans, des données recueillies ;

*Conscients* du fait que le Recensement international des oiseaux d'eau de Wetland International est l'un des plus grands projets mondiaux harmonisés de recueil de données relatives à la biodiversité, fournissant des informations essentielles pour la publication des *Waterbird Population Estimates* (Estimations des populations d'oiseaux d'eau), une série de rapports triennaux qui regroupent les meilleures informations disponibles sur l'état des populations d'oiseaux d'eau du monde ;

*Rappelant* le Recensement international des oiseaux d'eau et *Waterbird Population Estimates* sont reconnus comme hautement prioritaires pour la mise en œuvre de l'Accord par le biais de leur inclusion dans les Priorités internationales de mise en œuvre pour 2000-2004 et 2003-2007 ;

*Notant la réaffirmation* par la huitième Conférence des Parties de Ramsar « de l'importance des données recueillies par le Recensement international des oiseaux d'eau pour l'évaluation des zones humides par rapport aux Critères 2, 4, 5 et 6 du *Strategic Framework and Guidelines for the future development of the List of Wetlands of International Importance* (Cadre stratégique et lignes directrices pour le développement futur des zones humides d'importance internationale, Résolution VII.11) », et **NOTANT ÉGALEMENT** la demande formulée par la CoP 8, à savoir « que Wetlands International apporte lors de chaque future Conférence des Parties les versions mises à jour des *Waterbird Population Estimates* » ;

*Rappelant* la Résolution VI.4 de la Convention de Ramsar souligne « le besoin d'une étroite collaboration en matière de coordination technique entre la Convention de Ramsar et notamment l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie de la Convention de Bonn, et autres traités et organisations internationales, pour assurer la standardisation de l'utilisation des estimations des populations internationales d'oiseaux d'eau et un seuil de 1 % », et que la Résolution VIII.38 de la Convention de Ramsar désire « promouvoir l'utilisation d'une seule source mondiale d'informations sur un seuil de 1 % [des populations d'oiseaux d'eau] » ;

*Conscients également* du fait que la vaste échelle géographique du Recensement international des oiseaux d'eau, sa longue histoire dans certaines parties du monde et sa base annuelle, constituent

un outil d'évaluation extrêmement adapté à la réalisation de l'objectif 2010 relatif à la biodiversité du Sommet mondial sur le développement durable ;

*Notant* le Programme de travail commun de la Convention de Ramsar, de la CMS et de l'AEWA, qui souligne les avantages d'un développement conjoint des activités, des projets et des lignes directrices sur des sujets d'intérêt commun dans le Plan stratégique de Ramsar et les Priorités internationales de mise en œuvre de l'AEWA ;

*Rappelant* que la Conférence du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Directive Oiseaux de l'UE (Bergen-op-Zoom, novembre 2004) a recommandé *inter alia* les actions suivantes :

- « Surveillance : utiliser et si nécessaire développer des cadres de surveillance et de compte rendu efficaces et harmonisés (en s'appuyant sur les approches et méthodes existantes de surveillance, y compris l'usage des protocoles d'accord de la société civile le cas échéant) afin d'établir des flux d'informations adéquats sur l'état et les tendances des espèces, les sites, les habitats et les mesures de gestion qui leurs sont relatives ; ceci est spécialement destiné à révéler et à transmettre des tendances clés des indicateurs d'oiseaux à partir de 2006... »

et de :

- « Promouvoir et soutenir les actions coordonnées visant à renforcer la gestion de la voie de migration et une surveillance à long terme des oiseaux d'eau et autres espèces d'oiseaux migrant sur de longues distances en dehors de l'UE, et notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans les pays tiers d'Europe. »

*Rappelant également* la Déclaration d'Edinburgh de la Conférence mondiale sur les *Waterbirds around the World* (les oiseaux d'eau autour du monde) (Edinburgh, avril 2004) qui demandait :

- « en particulier une action d'urgence pour sous-tendre les décisions futures de conservation grâce à des conseils scientifiques de haute qualité provenant de programmes de recherche et de surveillance, financés de façon adéquate, et notamment du Recensement international des oiseaux d'eau, et à ces fins, recommander [d] aux gouvernements et autres partenaires de collaborer et de s'aider mutuellement » ;

et de :

- « développer des indicateurs politiquement importants de l'état des zones humides du monde, notamment dans le cadre de l'objectif 2010, en utilisant les données sur les oiseaux d'eau et autres, générées par des projets de surveillance solides et durables » ;

et qui appelait :

- « les Conventions sur les espèces migratrices, la biodiversité et les zones humides, et autres accords internationaux à travailler ensemble et avec d'autres partenaires sur ce type d'évaluations, et en particulier avec Wetlands International pour développer plus avant le contenu analytique de la publication triennale *Waterbird Population Estimates* et son utilisation » ;

*Toutefois, fortement préoccupés* par le manque de base durable pour le financement du Recensement international des oiseaux d'eau et les *Waterbird Population Estimates* viennent à présent compromettre l'apport d'informations pour un vaste éventail d'utilisations politiques internationales, *inter alia*, l'évaluation de l'état et des tendances des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et les amendements au Plan d'action de l'AEWA qui y répondent ; l'application des Critères 2, 4, 5 et 6 de la Convention de Ramsar ; l'étude et l'évaluation mondiale de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau facilitant l'amendement des annexes de la Convention sur les Espèces migratrices ; et l'utilisation

potentielle de données sur l'état des oiseaux d'eau pour informer l'objectif 2010 relatif à la biodiversité du Sommet mondial sur le développement durable.

*Convaincus* du bien fondé du développement d'un programme à long terme de partage des coûts en tant que moyen pratique de développement d'un programme durable d'aide à l'évaluation internationale des populations d'oiseaux d'eau, non seulement pour leur bien, mais aussi en tant qu'indicateurs des tendances dans une biodiversité mondiale plus vaste ;

*La Réunion des Parties :*

*Recommande* le développement d'urgence d'un partenariat international en vue de fournir un régime de financement essentiel à long terme pour le Recensement international des oiseaux d'eau et les *Waterbird Population Estimates*, auquel participeront les principaux utilisateurs des données obtenues, *inter alia*, les conventions et traités internationaux, les organisations d'intégration économique régionales, les agences internationales, les gouvernements nationaux, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales s'il y a lieu ;

*Demande* au Secrétariat de l'Accord de travailler avec Wetlands International pour développer des propositions (avec évaluation des coûts) à ces fins et coordonner avec les parties intéressées l'établissement de ce type de partenariats en priorité ;

*Demande ÉGALEMENT* le support de la Convention de Ramsar, de la Convention sur les espèces migratrices, de la Convention sur la biodiversité biologique, de la Commission européenne et autres organisations d'intégration économique régionale, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que des organismes donateurs en vue de mettre en place des dispositions pour établir ce type d'arrangements, afin d'apporter une aide financière au Recensement international des oiseaux d'eau et aux *Waterbird Population Estimates*, et leurs résultats dérivés, en tant que moyen d'information pour un vaste éventail de politiques et d'indicateurs nationaux et internationaux de conservation.